

vantes, par un arrêté en date du 12 août (1890), savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté du Lac Saint-Jean, Saint-Méthode. — M. Cyrille Guillemette, en remplacement de M. Joseph Roberge,

*Syndics d'écoles.*

Comté d'Ottawa, Templeton Est. — M. A. S. McLaurin, en remplacement de lui-même.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 14 août dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Chicoutimi, Bagotville, village. — M. Peter McLean, en remplacement de lui-même.

Chicoutimi, Bagotville, canton. — M. Osias Simard, en remplacement de lui-même.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Délimitation de municipalités.*

Détacher de la municipalité d'Armagh, dans le comté de Bellechasse, le territoire borné comme suit : au nord, par la ligne qui sépare le neuvième du dixième rang de Saint-Cajétan ; à l'est, par la ligne seigneuriale ; au sud, par la même ligne seigneuriale qui sépare Saint-Cajétan de Notre-Dame de Buckland, à l'ouest, par la ligne qui sépare le lot No 962 du lot 963, du onzième rang de Saint-Damien, et le lot 883 du lot 884 du dixième rang de la seigneurie de Saint-Lazare, et l'annexer pour les fins scolaires à "Saint-Damien de Buckland," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 14 août dernier (1890), de nommer M. François Lafond, en remplacement de lui-même ; M. Damase Piedaluc, en remplacement de M. Elzéar Morin, et M. Alfred Cloutier, en remplacement de John Ryan, commissaires d'écoles, pour la paroisse de Saint-George de Henryville, comté d'Iberville.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 14 août dernier (1890), de nommer M. Octave Lévesque, en remplacement de lui-même, et M. Alphonse Lévesque, en remplacement de M. Jean-Baptiste Gagnon, commissaires d'écoles pour la municipalité de la "Rivière Ouelle," comté de Kamouraska.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 20

août dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Comté de Drummond, canton de Grantham. — M. Raphaël Dumaine, en remplacement de lui-même.

Comté de Mégantic, Sacré-Cœur de Marie. — Le Rév. M. L. G. Auclair, prêtre, en remplacement de lui-même.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août courant (1890), de nommer le Rév. Dr. MacVicar, commissaire d'écoles pour les écoles protestantes de Montréal, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Délimitation de municipalités.*

Détacher de la paroisse de "Saint-Damase," dans le comté de Saint-Hyacinthe, les lots suivants du cadastre de la dite paroisse savoir :

Nos 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 340, 341, 342, 343 et 346, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Saint-Michel de Rougemont," dans le comté de Rouville.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Délimitation de municipalités.*

Détacher de la municipalité de "Saint-Edmond du Lac-au-Saumon," dans le comté de Rimouski, les lots suivants du "township" Lepage, savoir : — Nos 75, 76, 77, 78, et 79, et les lots Nos 48, 47, 46, et 45 du "township" Amqui, puis dans le même "township" d'Amqui, les lots Nos 44, 43, 42, 41 et 40, jusqu'au Ruisseau Sauvage ; et les annexer pour les fins scolaires à la paroisse de "Saint-Benoît Libre," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger en municipalité tout le territoire depuis et y compris le lot No 269 jusqu'à et y compris le lot No 310 du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier, étant l'arrondissement No 1 de la Côte Saint-Rémi, dite paroisse, sous le nom de "Côte Saint-Rémi de Sainte-Geneviève No 4."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 21 août dernier (1890), d'ériger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de "Sainte-Marie Salomé," dans le comté de Montcalm, avec les mêmes limites qui lui sont assignées